

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Juin 2014

N° 5

Le dix-neuf juin deux mil quatorze à vingt et un heure, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :  
11/06/2014

Nombre de Conseillers :  
**15**

Présents :  
**12**

Votants :  
**14**

### **Etaient présents :**

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, VEZIN, ALEXANDRE, GALTIE

Messieurs : MURET, BOUGOUIN, MILLIENNE, LAFLEUR, COCHIN, CABARET

### **Etaient absentes excusées :**

Mesdames : NIVERT, pouvoir donné à M LANGLOIS ; QUINET, pouvoir donné à M CABARET ; GALERNE

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter un point supplémentaire. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

➤ Décision modificative n°1 – subvention complémentaire à la CDE,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2014.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2014

### **1) DESIGNATION DES DELEGUES A LA CAMY**

Le Conseil Communautaire, par délibération du 13 mai 2014, a procédé à la création de nouvelles commissions communautaires thématiques. Aussi il convient de modifier la délibération prise le 1<sup>er</sup> avril et désigner des délégués titulaires et suppléants :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Conseil Communautaire	M LANGLOIS, Maire	Mme PIOT, 1 <sup>ère</sup> Adjointe
Développement économique et emploi	Mme VEZIN	M COCHIN
Aménagement de l'espace	Mme ALEXANDRE	Mme VEZIN
Habitat	M MURET	M LAFLEUR
Politique de la ville et cohésion sociale	M COCHIN	Mme PIOT
Enseignement et formation	M CABARET	Mme GALTIE
Eau et assainissement	M LANGLOIS	M BOUGOUIN
Développement durable et transition énergétique	Mme PIOT	M LAFLEUR
Culture et patrimoine	Mme NIVERT	Mme VEZIN
Préservation des espaces naturels et agricoles et prévention des risques	M LANGLOIS	M COCHIN
Déplacements	M MILLIENNE	Mme QUINET
Stratégie territoriale, promotion de la ruralité et soutien aux communes	M COCHIN	M MURET
Sports, loisirs et développement touristiques	Mme CABANILLAS	M CABARET
Finances	M LANGLOIS	M MILLIENNE
Mutualisation	Mme ALEXANDRE	Mme PIOT
Equipement	Mme QUINET	M MILLIENNE
C L E C T (2 titulaires)	M LANGLOIS Mme ALEXANDRE	

## 2) **Agents communaux**

- Madame MICHEL actuellement en contrat aidé (jusqu'à début janvier 2015) qui assiste Mme LAMBERT souhaite mettre fin à son contrat durant cet été.  
Des candidatures ont été reçues en Mairie.  
Le Conseil Municipal souhaite en priorité que Monsieur le Maire recrute une personne sous contrat aidé, cependant si aucune personne ne correspond au profil souhaité, la priorité sera donnée aux habitants de la commune.
- Suite à la réforme des rythmes scolaires, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Mme SCHMITT actuellement à 13h semaine et de la passer à 17h30 semaine.
- Un nouveau contrat va être fait à Mme BEAUDOIN pour une durée de 6 mois à 20h semaine. Au terme de ce contrat une mutation pour un poste de secrétaire assistante sera possible et l'amplitude horaire restera à définir.
- Il est proposé de recruter une personne via un contrat aidé pour seconder M DOUAY au service technique. L'intérieur du bassin de rétention, l'égavage et les talus du tennis resteraient à la charge d'une entreprise extérieure.

## 3) **Transport scolaire dans le cadre de la réforme scolaire**

Des devis ont été demandés pour emmener les mercredis les enfants de l'école au centre aéré de Guerville dès la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la société DEBRAS pour un montant de 112,88 € par trajet et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Une prise en charge par les parents pourra être demandée à hauteur de 2.50 €

La décision finale reviendra au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles qui supportera ces charges.

## 4) **Convention avec la commune de Guerville pour le centre aéré**

Une convention doit être signée pour accueillir les enfants de Jumeauville au centre aéré de Guerville dès la rentrée scolaire prochaine.

Le Conseil Municipal de Guerville doit se réunir le 3 juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer dès sa réception la convention avec Guerville.

## 5) **Tarif garderie municipale**

Le quart d'heure après le TAP du soir de 16h15 à 16h30 sera pris en charge par la commune à titre exceptionnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** le tarif de la garderie municipale dès la rentrée de septembre 2014 à 3 € le matin et 5,50 € le soir, plafonné à maximum 100 € en mois complet.

## 6) **DM n°1 – subvention complémentaire à la CDE**

Le 11/02/14, avec l'accord de Mme FEREST, la commune a versé un acompte à la société Côté découverte pour la classe découverte via le mandat 56 bord 2 montant 8 074.33 € car la CDE ne pouvait pas honorer cette facture avant le vote de son budget (autorisé à dépenser 80% des dépenses N-1 soit 3199.55 €). Durant l'année, il

conviendra de régulariser en faisant un titre sur le budget commune pour annuler cet acompte et un mandat sur la CDE.

Pour information, les titres de recettes émis le 25 mai par la CDE ont été transmis aux familles par la Perception le 11 juin pour un montant total de 8 487.46 €.

Mme FEREST quittant la Perception début juillet, il nous est demandé de solder la situation avant son départ. Or la situation de trésorerie de la CDE étant à ce jour de 6 464.90 € donc insuffisant pour régulariser le mandat de 8 074.33 €, il convient de faire une décision modificative pour verser une subvention complémentaire à la CDE, soit une subvention complémentaire de la différence 1 609.43 €.

Profitant de cette modification à faire et en prévision de la rentrée scolaire, il faudrait ajouter les frais de transports scolaires pour les enfants se rendant au centre aéré, soit 14 mercredis à environ 120 €, soit 1 680 €.

Les manifestations de Noël seraient par contre dès cette année imputées à la CDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre la décision modificative suivante :

Article 022 dépenses imprévues - 3 300 € (1 609.43 + 1680 = 3 289 €)

Article 657361 subvention à la caisse des écoles + 3 300 €

### Questions diverses

- Une réunion de travail concernant la sécurité routière aura lieu le mercredi 25 juin.
- Un avenant au contrat Orange pour la location du pylône antenne relais va être pris pour un nouveau loyer annuel minimum de 7 000 €.
- Legs de Mme TURPIN à la commune : Monsieur le Maire va prendre contact avec des agences immobilières afin de mettre le bien en vente.
- 13 juillet : Fêtes et Animations continue à prendre en charge l'animation et l'apéritif, la commune prendra en charge le buffet froid.
- Mardi 24 juin à 18h30 : réunion publique avec les parents sur la réforme des rythmes scolaires
- Bibliothèque :
  - o une proposition avec la CAMY est en projet pour mettre en réseau toutes les bibliothèques,
  - o il est aussi demandé qu'elle puisse bénéficier de la wifi de la mairie.
- Les contrats téléphoniques ainsi qu'internet ont été revus à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire,